



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

IJBA

**Arrêté fixant la composition des bureaux de vote pour les élections plénières  
au conseil de l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA)  
composante de l'Université Bordeaux Montaigne**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*Vu* le code de l'éducation,

*Vu* les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Vu* l'arrêté du 25 octobre 2018 portant organisation des élections plénières au conseil de l'IJBA,

*Vu* l'arrêté du 08 novembre 2018 relatif aux listes électorales afférentes à l'élection des représentants du personnel au conseil de l'IJBA,

**ARRÊTE**

**Article 1:**

La composition des bureaux de vote ouverts pour les élections plénières du 29/11/2018 au conseil de l'IJBA est fixée comme suit:

▪ Collège enseignants:

Président :

Arnaud SCHWARTZ

Assesseurs:

Rayya ROUMANOS

Frédérique AUGRY

▪ Collège BIATOSS :

Président :

Arnaud SCHWARTZ

Assesseurs:

Marie-Christine GUZMAN

Gabriele FERRARI

▪ Collège Usagers:

Président :

Arnaud SCHWARTZ

Assesseurs:

Théo MERCADIER

Emeline PAILLASSEUR

➤ Pour chaque collège électoral, le bureau de vote afférent est chargé de procéder au dépouillement du scrutin le 29/11/2018 (après 17h00). Il désignera au moins trois scrutateurs parmi les électeurs.

**Article 2:**

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'IJBA et par voie de mise en ligne sur site web (entp et espace étudiants) de l'université.

**Article 3:**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

*Fait à Pessac, le 26 novembre 2018.*



La Présidente  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Hélène VELASCO-GRACIET.